



AVEC LA FIN DE L'HIVER, LES POLLENS REVIENNENT !

Ce vendredi, les capteurs de pollens de l'observatoire de la qualité de l'air d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes débutent la saison 2020 avec les premières mesures.

Les pollens sont annonciateurs du printemps, mais pour les personnes allergiques (25% des français), c'est aussi le retour de désagréments avec des symptômes tels que le nez qui coule, la gorge et les yeux qui démangent, voire de l'asthme. Le mois de février marque la reprise de la saison pollinique, qui va durer 8 à 9 mois, se terminant par les pollens d'ambrosie dans notre région. Tout au long de la saison, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes effectue des mesures et vous informe sur les risques allergiques.

Depuis plus de 20 ans, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes participe en effet activement à la surveillance de cette pollution biologique de l'air. Pour cette saison, les trois capteurs gérés par l'observatoire (Clermont-Ferrand, Grenoble et Roussillon) ont été remis en fonctionnement.

Ils récoltent les pollens grâce à une pompe, de la même façon que l'homme les inhale en respirant. Ils sont ensuite analysés et comptés au microscope en laboratoire, par des analystes formés à la reconnaissance des pollens. Les comptages sont transformés en un indice pollinique variant de 0 (pas de risque allergique) à 5 (risque très élevé).



La saison commence habituellement avec les pollens d'arbres, notamment noisetier, aulne, cyprès, frêne. Suivront au printemps les pollens de bouleau, puis ce sera le tour des pollens d'herbacées, dont les graminées. Dès l'été, et en particulier au mois d'août et septembre, une surveillance accrue sera effectuée pour l'ambrosie (plante sauvage envahissante), dont le fort pouvoir allergisant des pollens suscite une préoccupation de santé publique en Auvergne-Rhône-Alpes, inscrite notamment au Plan Régional Santé Environnement 3.



Ces indices sont diffusés [sur notre site internet](#), et mis à jour toutes les semaines le vendredi. Ils sont complétés par les sites opérés par le RNSA.

Il est conseillé, par les autorités de santé, aux personnes allergiques de suivre scrupuleusement leur traitement, et en cas de symptômes aggravés, de consulter un médecin. [Adoptez les bons gestes !](#)

CONTACT

Sophie Brigant
sbrigant@atmo-aura.fr

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

3 allée des Sorbiers – 69500 BRON

Tél : 09 72 26 48 90

www.atmo-auvergnerhonealpes.fr